

Paris, le 22 octobre 2014

1 - Rénovation des concours d'accès aux écoles agronomiques et vétérinaires

La rénovation du **concours commun d'accès aux formations d'ingénieur** d'écoles nationales relevant du ministère chargé de l'agriculture et du ministère chargé de l'enseignement supérieur et du **concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires**, conduite par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, concerne les **voies A, A TB, B, C, C2, D et Apprentissage du concours Ingénieur** ainsi que les **voies A, A TB, B, C, D et E du concours Vétérinaire**. Elle a pour objectif de favoriser l'ouverture sociale dans ces écoles, la diversification des profils recrutés, ainsi qu'une sélection sur les compétences.

En application des arrêtés publiés respectivement en juillet 2013 et août 2014, la modification des modalités de recrutement est intervenue à la **session 2014** pour les **voies C, C2 et D** des concours.

Elle interviendra :

- à la **session 2015** pour les **voies A BCPST, A TB, Apprentissage et E** des concours ;
- à la **session 2016** pour la **voie B** des concours.

Réglementation

- **Arrêté du 25 juillet 2014 (modifié par arrêté du 6 octobre 2014)** relatif au concours commun d'accès aux **formations d'ingénieur** d'écoles nationales relevant du ministère chargé de l'agriculture et du ministère chargé de l'enseignement supérieur (parution JO du 7 août et du 22 octobre 2014)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029344693&dateTexte=&categorieLien=id>
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029616876&dateTexte=&categorieLien=id>

- **Arrêté du 25 juillet 2014 (modifié par arrêté du 6 octobre 2014)** relatif au concours commun d'accès dans les **écoles nationales vétérinaires** (parution JO du 8 août et du 17 oct 2014)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029347372&dateTexte=&categorieLien=id>
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029597364&dateTexte=&categorieLien=id>

Les deux arrêtés font état de dispositions transitoires pour les étudiants candidats à la session 2015 (voie A et voie Apprentissage) et à la session 2016 (voie B et voie Apprentissage).

2 – Rénovation des programmes

En lien avec l'évolution du concours, les **programmes des classes préparatoires** ont également été rénovés et ont été modifiés dès les **rentrées 2013 et 2014** :

- Programmes 1^{ère} et 2^{ème} année pour les classes préparatoires BCPST et TB sur le site <http://prepas.org/ups.php?article=55> ;
- Programme pour la classe préparatoire ATS Bio sur le site <http://www.concours-agro-veto-bordeaux.fr>.

Service des concours agronomiques et vétérinaires, Paris et Bordeaux